

CABINET D'EXPERTISE

ROADIA ROUEN SUD - OUEST

119 RUE JEAN MERMOZ
76230 BOIS GUILLAUME
FR FRANCE
N° téléphone : 0296852727
Fax : 0222063366
Expert : FABIEN BAUDOUX 000120-VE

Code expert : 300195045
Réf. expert : 254037599
Date récept. mission : 28.07.2025
Date émission rapport : 28.08.2025

ASSUREUR

MAAF ASSURANCES SA

79036 NIORT CEDEX 9

N° de Sinistre : C0297057 L
Code gestionnaire : 068080
Date sinistre : 25.07.2025
N° de mission : 2500293184

ASSURE

CARRERA YANN CARRERA
17 RUE ROGER SCHLAICH

76250 DEVILLE LES ROUEN

REPARATEUR

NORD OUEST DEPANNAGE
1342 ROUTE DE LA MAIRIE

76360 PISSY POVILLE

N° téléphone :
Fax :

Code réparateur :
Marque :
Réseau marque : MRA
Sous-traitance : NON

N° Immat. : EM-444-FL
Marque : CITROEN
Type mines : 290G925
Modèle : C25 1400 D TBO
Genre : CAMPING CAR
Carrosserie : NON SPECIFIE
N° série : VF7290G92UD240012
N° de parc :
Couleur : BEIGE CLAIR
N° moteur :
N° châssis :
Etat : NORMAL

Code véhicule :
1ère immatriculation : 05.03.1992
Année modèle : 1992
Date achat :
Nationalité immat. : FRANCE
Kilométrage compteur : 82610
Energie : GAZOLE

Peinture : OPAQUE VERNIS
Nombre de places : 6
Puissance fiscale : 10

Usure des pneus en % AVG 30 AVD 30 ARG1 10 ARG2 ARD1 10 ARD2

Signature de l'expert

CIRCONSTANCES DE L'EXPERTISE

Date d'expertise : 04.08.2025 Procédure applicable : V.E.I
Lieu d'expertise : DEPANNEUR
Nature expertise : VEHICULE ECONOMIQUEMENT IRREPARABLE
Nature événement : STATIONNEMENT
Nom de l'expert signataire : FABIEN BAUDOUX 000120-VE
N° national expert signataire : 000120 Agrément : SANS OBJET
Nature de la date Date
AVANT TRAVAUX : 04.08.2025
Accord du réparateur : Oui du lésé :
Véhicule techniquement réparable : Oui Véhicule économiquement réparable : Non

Personnes présentes lors de l'expertise :

	Qualité	Identité
EXPERT		FABRICE ADRIANSEN (EEF)
AUTRES		M. FRESSARD FLORIAN

CHOC

Point de choc initial : AVANT/LATERAL GAUCHE

Durée technique des travaux : **17. j****Acheteur**

Code acheteur :

Classe : VEH ECON. IRREPA. ,TECHN. REPAR

Convention démolition : Oui

Date de demande d'enlèvement :

Statut de l'acheteur : CONVENTIONNE

Remorquage réglé par assuré :

Référence de l'acheteur :

Transport Réglé par assuré :

Dépositaire :

Acheteur :

NORD OUEST DEPANNAGE

ETS MONDIAL

1342 ROUTE DE LA MAIRIE

6 RUE DU PONT ANGOT

76360 PISSY POVILLE

76410 ST AUBIN LES ELBEUF

SELON GARANTIES CONTRACTUELLES (SGC) VETUSTE DEDUITE

HT

TTC

REGLEMENT PAR DIFFERENCE DES VALEURS

Valeur d'achat

HT

TTC

Valeur avant sinistre

7500.00 HT

9000.00 TTC

Valeur après sinistre

1035.00 HT

1242.00 TTC

Différence des valeurs

6465.00 HT

7758.00 TTC

REGLEMENT

TVA récupérable : Non

motif :

Règlement Direct : Non

Montant net à payer au réparateur :

FACTURE date :

Référence : 000000000000000000

Montant :

CHOC 1 AVANT/LATERAL GAUCHE

Durée technique des travaux : 17. j

Zones de déformation :

ARRIERE/LATERAL GAUC

Angle : 0° OU (360°)

Date prévue des travaux

AVANT/LATERAL GAUCHE

Intensité : MOYENNE

:

CENTRAL/LATERAL GAUC

SOUS-TOTAL CHOC (Vétusté et remises déduites)

	dont remise	HT	TVA	TTC
MAIN D'OEUVRE		9360.00	1872.00	11232.00
PIECES		6223.90	1244.78	7468.68
PEINTURE				
PETITES FOURNITURES				
ELEMENTS SELON GARANTIE CONTRACTUELLE				
FORFAIT PAR CHOC				
LIGNES NEGATIVES				

(Pour le détail, voir les pages suivantes)

HORS ELEMENTS SGC	15583.90	3116.78	18700.68
AVEC ELEMENTS SGC	15583.90	3116.78	18700.68

DETAIL MAIN D'ŒUVRE				
Heures	Libellé	Tx Horaire	Montant TVA	Montant HT (remise non déduite)
120.00	TOLERIE T1	78.00	1872.00	9360.00

DETAIL PIECES DETACHEES								
Opération	Qté	Libellé	P	TVA	Prix Catalogue HT	% Vétusté	Mnt Vétusté HT (remise non déduite)	
OPERATION D	1.00	PANNEAU LAT GAUCHE	N	20.00	3000.00			
OPERATION D	1.00	PAVILLON	N	20.00	2000.00			
OPERATION D	1.00	PROFILS PAVILLON	N	20.00	250.00			
OPERATION D	1.00	PROFILS PANNEAU AR	N	20.00	250.00			
OPERATION D	1.00	PROFILS CAPUCINE	N	20.00	120.00			
OPERATION D	2.00	CLOSON PLACARD AR	N	20.00	160.00			
OPERATION D	1.00	MEUBLE DE SALLE DE	N	20.00	120.00			
OPERATION D	1.00	RETRO GAUCHE	N	20.00	120.60			
OPERATION D	1.00	FEU GABARIT AVG	N	20.00	23.30			
OPERATION D	1.00	COLLE	N	20.00	180.00			

OPERATION D	1.00	CAPUCINE	N
DEPOSE/REPO	1.00	DEMONTAGE INTERIEU	N
DEPOSE/REPO	1.00	MEUBLES	N

TOTAUX**Base de chiffrage : AUCUNE**

	Remise	HT	TVA	TTC
MAIN D'OEUVRE		9360.00	1872.00	11232.00
PIECES DETACHEES				
- vétusté non déduite		6223.90	1244.78	7468.68
- vétusté déduite		6223.90	1244.78	7468.68
INGREDIENTS PEINTURE				
PETITES FOURNITURES				
ELEMENTS SELON GARANTIES CONTRACTUELLES				
- vétusté non déduite				
- vétusté déduite				
FORFAIT				
LIGNES NEGATIVES				
REMISES				
TOTAL GENERAL				
HORS ELEMENTS SGC		15583.90	3116.78	18700.68
TOTAL GENERAL		15583.90	3116.78	18700.68

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

2023AF64611

Procédure V.E.I

Procédure VGE : Non

VALEUR ARGUS :

VALEUR CATALOGUE : 0,00 E

Appel sortant vers le sociétaire, accord
sur le montant de la VRADE.

Titulaire du certificat

d'immatriculation CARRERA YANN CARRERA.

Proposition de cession adressée au
sociétaire le 25/08/25.

Cession acceptée et documents conformes.

Absence de gage et/ou d'opposition selon
certificat de situation.

Bon d'enlèvement transmis le

Aux ETS MONDIAL

Expert : FABIEN BAUDOUX 000120-VE

Entretien avec l'assuré le 22/08/25

Montant et date de l'achat : 22/01/23

VRADE proposée à l'assuré : 7500,00 Euros HT soit 9000,00 Euros TTC

Accord assuré sur VRADE de 7500,00 Euros HT soit 9000,00 Euros TTC

Explication procédure : OUI

Mission à titre conservatoire : non

Valeur de sauvetage à dire d'expert : 1800,00 E

Accord pour cession dématérialisée : OUI

Certificat d'immatriculation au dossier : OUI

Titulaire du CI : CARRERA YANN

Accord sur cession et transfert du véhicule : OUI

Souhaite céder : oui

Conserver : non

Accord pour enlèvement : OUI

Effets personnels, éléments à retirer : NON

Adresse mail assuré : yann.carrera.07@gmail.com

Date passage en agence : non

Réparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)

En application des Articles L 327-1 à L 327-5 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de
l'article R326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous
contrôle d'un expert agréé V.E.Dans cette hypothèse, la remise en circulation du véhicule ne pourra être
effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un ExpertAutomobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un
suivi de travaux, a minima, avant, pendant et après les réparations.Pour remettre le véhicule en circulation, les dommages ou déficiences affectant
la sécurité du véhicule devront être remis en état (consecutifs au sinistre ou
non).

Procédure VGE : Non

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son
véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la
proposition de règlement ou de cession.

DOE760000237822508281416530000354